

URBAN TRAIL

Montpellier

Entre modernité et histoire

12

*Solo
Duo
Relais*

SAMEDI 15 JANVIER 2022

WWW.URBANTRAIL.MONTPELLIERTRIATHLON.COM



- 1** Édito
- 2** Où se garer ?
- 3** Programme
- 4** Protocole sanitaire
- 5** Retrait des dossards
- 6** Courses KIDS
- 7** Zone de relais/
Ravitaillement
- 8** Consignes
- 9** Espace VIP
- 10** Fin de course
- 11** Règlement
- 12** Partenaires

URBAN TRAIL *Montpellier*

Nous avons l'immense honneur et plaisir de souhaiter la bienvenue aux coureurs, accompagnateurs et spectateurs lors de notre édition 2022 de l'Urban Trail de Montpellier.

En vous proposant ce parcours, le Montpellier Triathlon a la volonté de vous accueillir au mieux et de vous proposer une visite touristique de Montpellier particulièrement complète, vallonnée, originale et sportive. Quoi de plus naturel donc de vous élaner (et de finir votre effort) depuis le parvis Georges Frêche de l'Hôtel de Ville, bâtiment qui symbolise l'histoire et la modernité de notre ville.

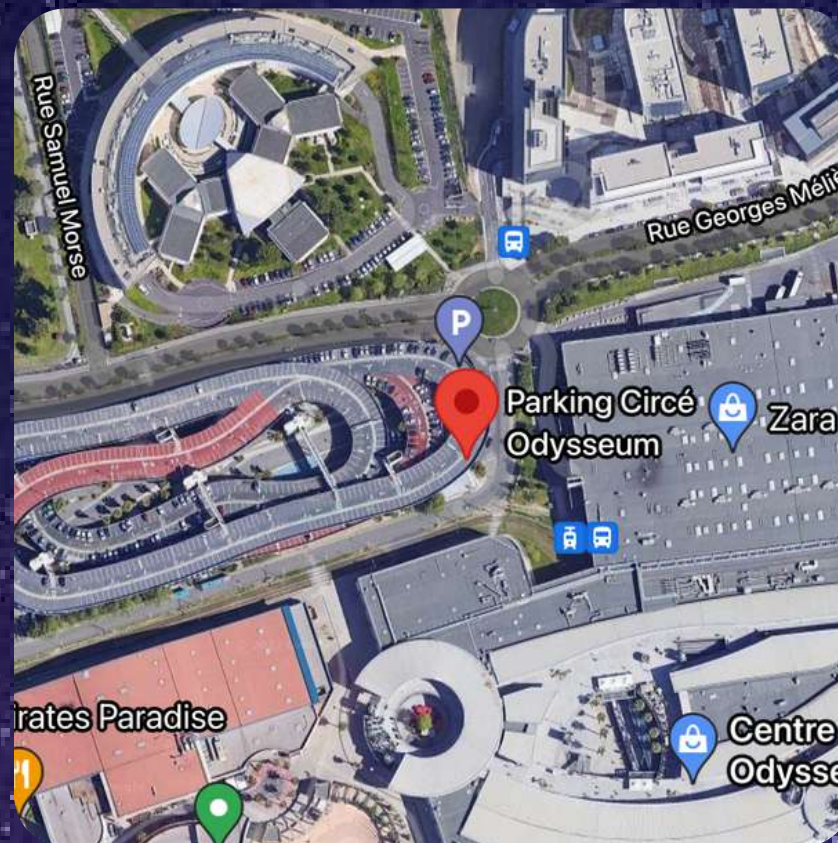
Il s'agira ensuite de mesurer votre énergie et volonté aux marches des bâtiments emblématiques tels que le Corum, la Faculté de Médecine ou encore les Esplanades du Peyrou, de l'Europe et Charles de Gaulle.

Nous remercions nos partenaires, fidèles soutiens du club et de son développement ainsi qu'au bon déroulement de ses événements surtout dans les conditions sanitaires actuelles.



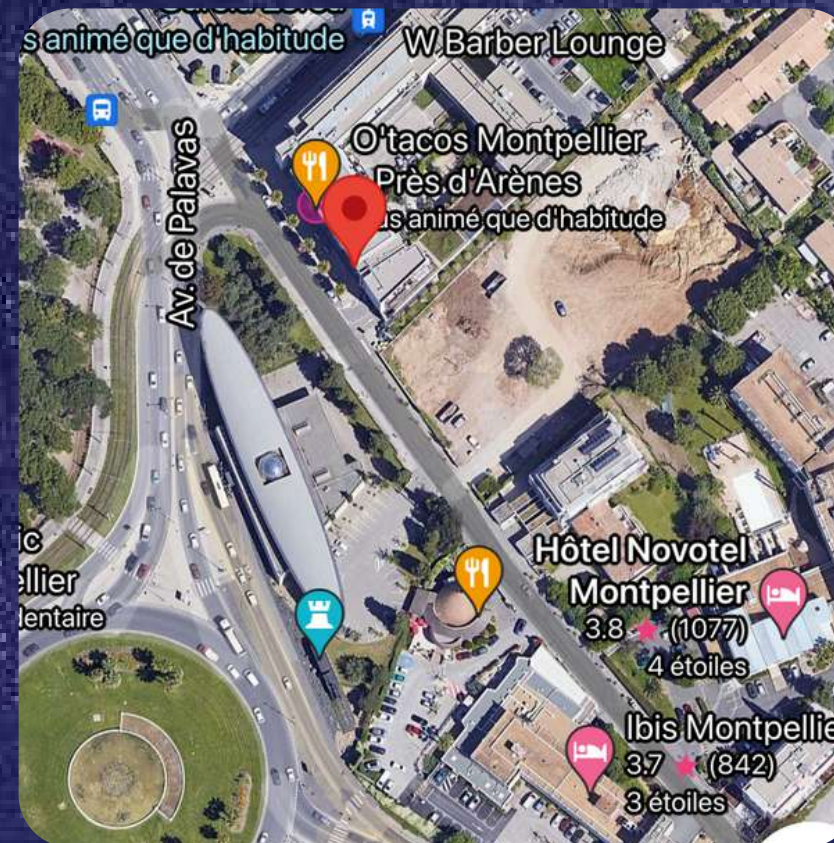
URBAN TRAIL Montpellier

COMMENT SE GARER ?



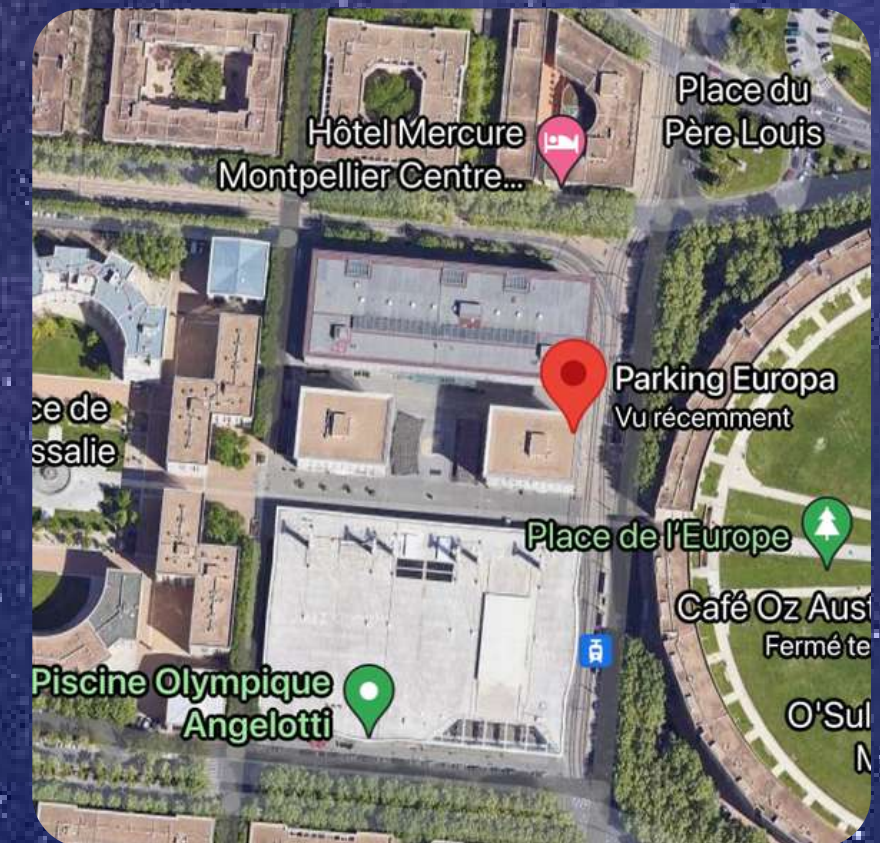
PARKING CIRCE ODYSSEUM:

2,1km Tram 1
Direction Mosson



PARKING TAM GARCIA:

Lorca 1,5km tram4
Sens A



PARKING EUROPA:

1km tram4/1
Direction odysseum

URBAN TRAIL Montpellier

PROGRAMME

14H00



Ouverture du village
Retrait des dossards

16H00



Courses KIDS

18H30



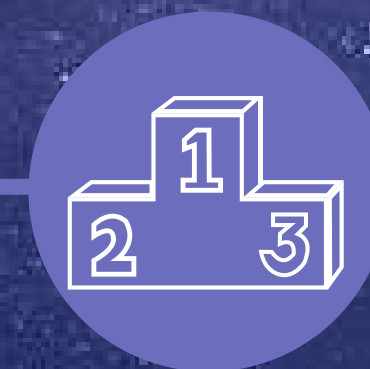
Echauffement avec
notre partenaire

19H00



Courses SOLO
DUO et RELAIS

20H45



Remise des
récompenses



RÈGLES SANITAIRES À RESPECTER



Montrer son pass'sanitaire à l'entrée du village.



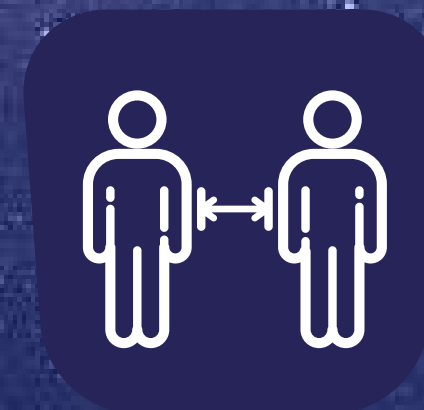
Port du masque obligatoire sur le village. Jusqu'au départ de la course et à l'arrivée.



Mettre du gel à l'entrée du village et dès que je récupère des affaires.



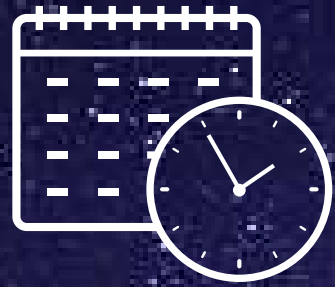
Ramener SON éco-cup pour le ravitaillement.



Garder ses distances avec les personnes sur le village.

URBAN TRAIL Montpellier

RETRAIT DES DOSSARDS



Le vendredi **14** janvier de 10h à 19h à la boutique **Les Foulées à Montpellier**
Le samedi **15** janvier de 14h à 18h **sur le site de course**

A venir récupérer le jour J :

- le dossard
- le teeshirt



 **Attention**

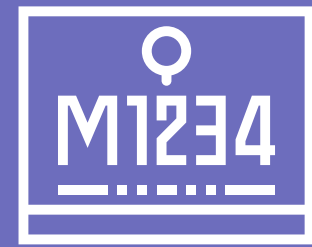
Le certificat médical
avec la mention course
à pied en compétition
ou licence FFA
est obligatoire !

URBAN TRAIL Montpellier

COURSES KIDS



Les heures de courses sont :
-KIDS 1 : 16h00
-KIDS 2 : 16h15
-KIDS 3 : 16h30
-KIDS 4 : 16h45



Les dossards sont à récupérer de 14h à 15h15 sur le village de course le jour J.



Un teeshirt sera à récupérer en même temps que les dossards.



Une reconnaissance de parcours se fera à 15h15.



Un ravitaillement individuel est prévu à la fin de course.

URBAN TRAIL Montpellier

ZONE DE RELAIS / RAVITAILLEMENT

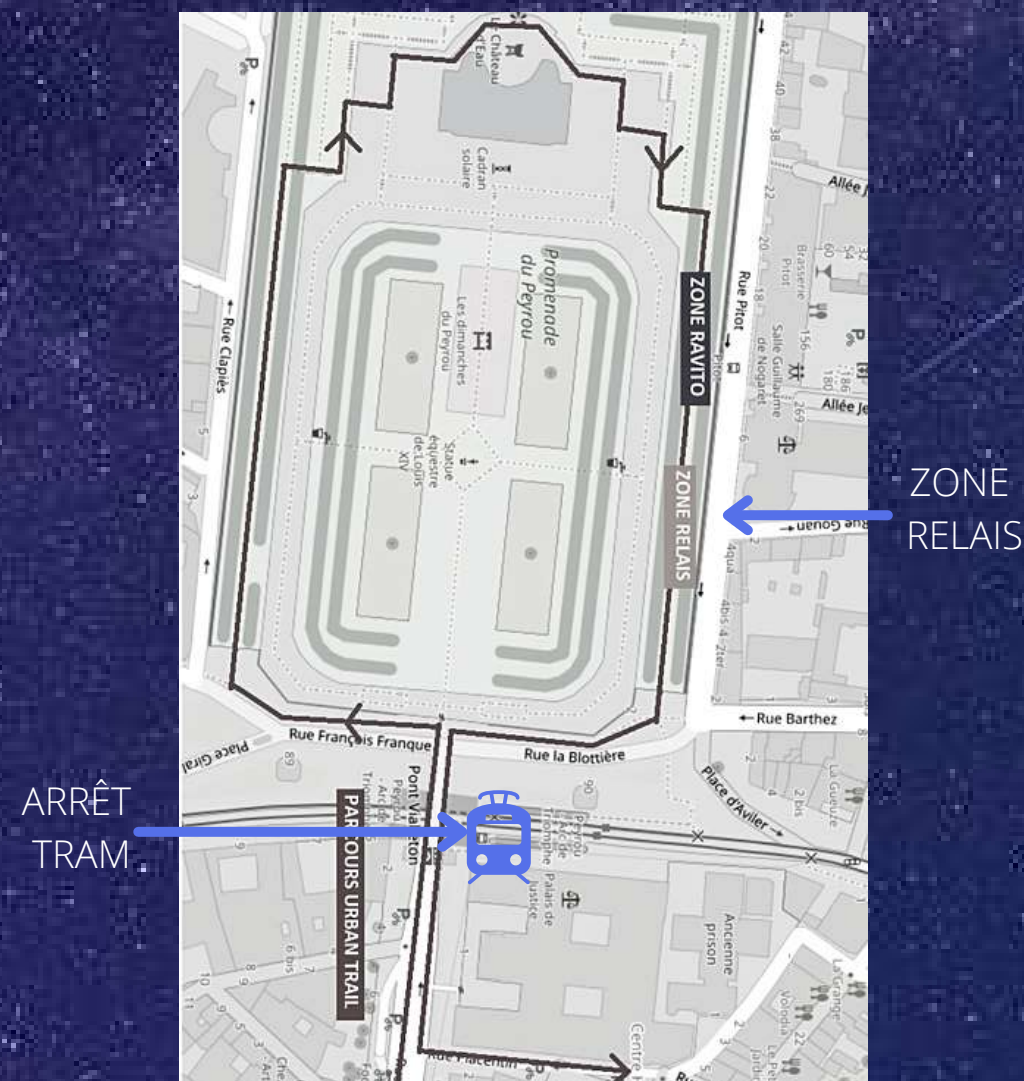
Présent au 6ème kilomètre au Peyrou



La zone de relais :

Depuis la mairie prendre le tram 4 "sens A" et descendre à "arc de triomphe, peyrou".

INFO : le coureur 1 passe la ceinture porte dossard au coureur 2.



Le ravitaillement :

En raison des restrictions sanitaires le ravitaillement sera uniquement **liquide** et les verres ne seront pas fournis. Il faudra **venir avec son éco-cup**.

CONSIGNES



Un espace gratuit mis à votre disposition sur le site de course pour déposer vos affaires pendant la course.



**Dans la zone de relais, une zone sera disponible pour laisser vos affaires.
Le premier relayeur pourra ainsi récupérer les affaires.**

URBAN TRAIL Montpellier

ESPACE VIP

Un espace dans le village sera spécialement dédié pour les coureurs VIP et les coureurs participant au challenge Entreprises.
Les règles sanitaires sont les mêmes que dans le village.



RÉCUPÉRATION DES
DOSSARDS DANS CET ESPACE



POSSIBILITÉ DE SE CHANGER
SUR PLACE



CONSIGNES POUR
LES AFFAIRES



RAVITAILLEMENT EN
DÉBUT ET FIN DE COURSE

VIP

URBAN TRAIL *Montpellier*

FIN DE COURSE

À la fin de la course je :



Je remets mon
masque dès que
je franchie la ligne
d'arrivée.



Récupère un sac de
ravitaillement si je fais
le parcours en solo et 2
si je suis en relais.



Je prends mon sac et je
m'éloigne afin de ne
pas créer
d'attroupement.

RÈGLEMENT

I. Règlement général

ARTICLE 1 : L'association Montpellier Triathlon, organise l'URBAN TRAIL DE MONTPELLIER avec en support un tissu associatif.

ARTICLE 2 : Le parcours de 12km est constitué d'une boucle intra-muros s'effectuant seul (SOLO) ou à deux (en relais de 2 personnes ou DUO de 2 personnes)

ARTICLE 3 : La participation à l'URBAN TRAIL de Montpellier est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass]l'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin , en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD,FFSA,FFH,FSPN,ASPTT,FSCF,FSGT,UFOLEP.

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ARTICLE 4 : Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée. Vous devrez être en possession d'une pièce identité.

ARTICLE 5 : Assistance médicale au départ et à l'arrivée : un poste médical avancé comprenant un médecin et une équipe d'intervenants secouristes. Assistance médicale à mi-course : un médecin et une équipe d'intervenants secouristes plus un véhicule de premiers secours. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 6 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile de la société MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties de la licence FFA. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

ARTICLE 7 : Pour le bon déroulement de l'épreuve le nombre d'engagés est limité à 2000 coureurs chronométrés.

ARTICLE 8 : Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet de l'épreuve ou sur place dans la limite des dossards disponibles.

ARTICLE 9 : En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 10 : Chaque concurrent autorise l'organisateur et ayant droit comme sponsors, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le concurrent pourrait apparaître pendant la manifestation sportive « Urban Trail de Montpellier ».

ARTICLE 11 : Interdiction total d'afficher et de promouvoir des idées politiques et religieuses pendant l'épreuve

ARTICLE 12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses.

II. Règlement spécifique relais

ARTICLE 1 : Le RELAIS se fait en équipe de 2 coureurs : 1 coureur ligne de départ à la mairie + 1 coureur en poste de relais au Peyrou (se déplaçant par ses propres moyens).

ARTICLE 2 : La passation du relais se fera sur une zone spécifique appelée « zone relais » au jardin du Peyrou.

ARTICLE 3 : Chaque coureur devra obligatoirement porter le dossard sur le ventre.

ARTICLE 4 : Les coureurs devront se passer le témoin dans la zone relais.

ARTICLE 5 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et du règlement général et accepte toutes les clauses

IV. Règlement spécifique KIDS

ARTICLE 1 : Les 4 courses KIDS sont des animations sans classement ni chronométrage.

ARTICLE 2 : Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (questionnaire téléchargeable ici). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

ARTICLE 3 : La course KIDS 1 est accessible aux enfants nés entre 2013 et 2015 (EVEIL ATHLE). Le départ est à 16h00 et le parcours est composé d'1 boucle de 700m.

ARTICLE 4 : La course KIDS 2 est accessible aux enfants nés en 2011 et 2012 (POUSSINS). Le départ est à 16h15 et le parcours est composé de 2 boucles de 700m (1400m).

ARTICLE 5 : La course KIDS 3 est accessible aux enfants nés en 2009 et 2010 (BENJAMINS). Le départ est à 16h30 et le parcours est composé de 3 boucles de 700m (2100m).

ARTICLE 6 : La course KIDS 4 est accessible aux enfants nés en 2007 et 2008 (MINIMES). Le départ est à 16h45 et le parcours est composé de 4 boucles de 700m (2800m)

III. Règlement spécifique DUO

ARTICLE 1 : Le DUO se fait en équipe de 2 coureurs partant ensemble et arrivant obligatoirement ensemble ; dans le cas contraire, ils ne seront pas classés.

ARTICLE 2 : Chaque coureur devra obligatoirement porter le dossard sur le ventre.

ARTICLE 3 : 1 seul coureur aura 1 puce de chronométrage.

ARTICLE 4 : Aucun cadeau ne sera remis le lendemain de l'épreuve

ARTICLE 5 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses

URBAN TRAIL Montpellier

MERCI À

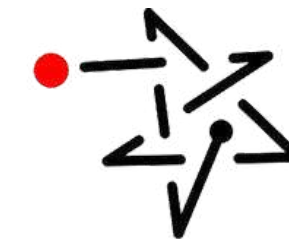
PARTENAIRES PRINCIPAUX

PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES MÉDIAS

FOURNISSEURS OFFICIELS



**URBAN
TRAIL**
Montpellier

SUIVEZ-NOUS



**MONTPELLIER
TRIATHLON - MAT**



**URBAN TRAIL DE
MONTPELLIER**



**HTTP://URBANTRAIL.
MONTPELLIERTRIATH
LON.COM**



URBANTRAIL.MONTPELLIER

A SAMEDI !